

Isolation et chauffage : un projet réaliste

Le tennis est un sport de plein air ! Cette affirmation peut sembler quelque peu provocante pour les milliers de clubs qui ne peuvent pas utiliser leurs terrains extérieurs en hiver à cause de la pluie, et parfois du froid.

Que devient l'école de tennis après trois mercredis annulés ? Quid des courts collectifs et des entraînements d'équipes ?

Les adhérents répugnent de plus en plus à jouer au froid et au vent comme ils pouvaient le faire il y a trente ans.

Qu'on le veuille ou non, le besoin de confort évolue, et il n'est pas rare de voir les courts couverts préférés aux courts extérieurs, même lorsqu'il fait beau.

De nombreux clubs de régions telles que la Côte d'Azur, la Provence et le Languedoc ont des projets de construction de courts couverts pour fidéliser leurs adhérents alors que c'était inimaginable il y a une vingtaine d'années.

On touche ici le problème crucial d'aujourd'hui, «*la fidélisation des adhérents*».

Toutes les actions sportives

Structures couvertes : charpente métallique, bac acier double peau.



ou d'animation sont vouées à l'échec si on ne peut pas garantir une pratique régulière, et cela, seuls des courts couverts le permettent. Les clubs l'ont compris depuis longtemps et il faut bien se rendre à l'évidence : une grande partie de notre sport se pratique aujourd'hui en salle.

20% des 33 000 terrains des

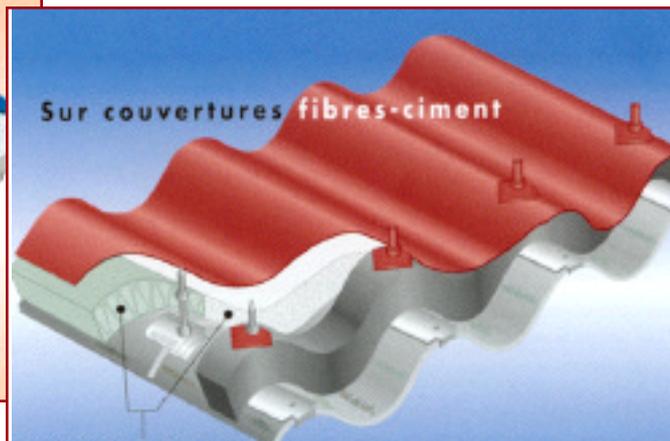
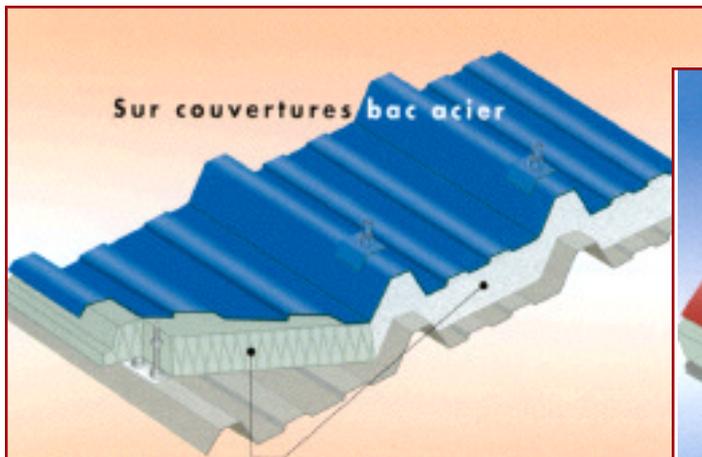
clubs sont couverts (environ 6 600). Les besoins sont au minimum de 40%, c'est à dire qu'il faudrait construire 7 000 courts couverts supplémentaires dans les années à venir.

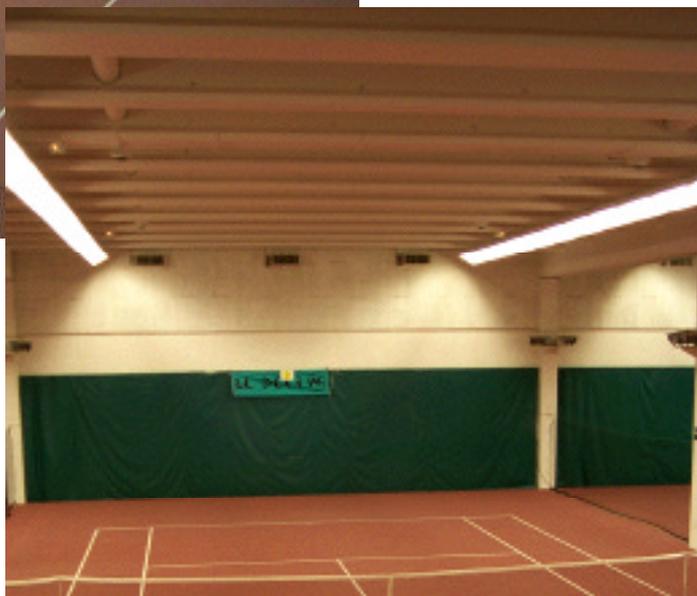
Devant ce manque, ainsi que les difficultés pour décider les collectivités à investir dans des installations cou-

vertes, les dirigeants de clubs sont souvent tentés d'accepter la construction d'un local type "hangar agricole" (le terme reste valable, même avec une charpente lamellé-collé) sans aucune isolation.

Nous les comprenons d'autant plus que les démarches vis-à-vis de la mairie peuvent

Création d'une isolation et étanchéité en surtoiture.




 Courts couverts du CNE
isolés et chauffés


durer de nombreuses années, mais les conséquences de ce type de couvertures vont se révéler souvent catastrophiques.

Les différences thermiques importantes dues à l'absence d'isolation entraînent des mouvements de la charpente qui " tirent " sur les fixations des panneaux de couverture et provoquent rapidement de nombreuses fuites. On constate un vieillissement accéléré du bâtiment. La condensation est également présente dans la plupart des cas et beaucoup de courts couverts sont inutilisables chaque hiver pendant plusieurs semaines.

On estime à environ 3 000 les couvertures de terrains qui devront être renouvelées

dans les années à venir, en partie à cause de ces erreurs de conception à l'origine.

Répondre au besoin de confort

Devant ce constat de sinistralité, ainsi que pour répondre au besoin de confort des utilisateurs, la réalisation de courts couverts isolés et chauffés nous semble indispensable dans 80% des régions françaises.

N'oublions pas que les installations conçues aujourd'hui sont destinées à répondre au besoin des utilisateurs dans les vingt ans à venir.

Dans un certain nombre de projets, c'est l'argument financier qui est avancé pour abandonner le poste "isolation-chauffage". La partie

"investissement" peut être chiffrée assez facilement, en revanche c'est souvent le coût de fonctionnement du chauffage qui effraie l'utilisateur. Dans un bâtiment bien conçu, ce poste est parfaitement maîtrisé. Le coût de l'isolation du bâtiment représente environ 20% du budget global.

Compte tenu de la struc-

ture et de l'utilisation d'un court de tennis couvert, l'installation de panneaux rayonnants au gaz (voire, dans certains cas, électriques) nous semble la plus appropriée. Ceux-ci sont régulés par un thermostat pour que la température soit maintenue par arrêt ou mise en fonctionnement et ainsi apporter les 12 °C quelle que soit la température extérieure. Les prix pour une installation de ce type commencent à partir de 60 000 francs HT (100 000 francs HT pour deux courts).

Les clubs qui proposent ce type d'installation fidélisent leurs adhérents beaucoup plus facilement que les autres. Une enquête récente l'a montré. Ce ne sont pourtant pas les plus grands, ni les plus riches..., alors, pourquoi pas vous ?

Fabien Boudet



Exemple de tube radiant au gaz.